



CNESER en commission permanente du 18 novembre 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Général adjoint,

Mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Dans un contexte de souffrance profonde de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), lié notamment à un sous financement indécent et indigne de ses missions de service public imposant des conditions de travail délétères et impactant sévèrement la santé des personnels, plusieurs événements récents tentent de saper ce qu'il reste d'énergie, de vitalité et de conscience professionnelle dans cette communauté. Nous en développerons deux.

Les débats budgétaires d'abord.

Le budget prévu est indéfendable : si le projet de budget du gouvernement s'accroît de 157 M€, les dépenses contraintes augmentent également et d'un montant qui excède largement les 157 M€... Ce sont plus de 519 M€ de dépenses contraintes que les établissements devront assumer en 2026 par rapport à 2025. Les établissements devront donc trouver les moyens « d'économiser » 362 M€ (519 M€ – 157 M€), soit la masse salariale de 5 600 emplois (5,6 % des effectifs) alors que le sous-encadrement est patent. Une bonne partie de ces dépenses contraintes est due à des décisions prises par l'État, dont il fait porter la responsabilité financière aux établissements au motif qu'ils seraient autonomes. Encore une fois, des charges supplémentaires décidées par l'État ne sont pas compensées en totalité comme l'augmentation de quatre points du compte d'affectation spécial sur les pensions ; même un accord signé, celui de la protection sociale complémentaire, est considéré comme non contraignant par le MESRE alors qu'il sera respecté par les autres ministères signataires. Pour la deuxième année consécutive, la loi de programmation de la recherche ne serait pas respectée – et c'est la seule loi de programmation qui ne le serait pas. Comment les agent.es de l'État que nous sommes peuvent-ils continuer à exercer leurs missions quand le ministère ne respecte pas sa parole et quand, devant la représentation nationale, le ministre minimise la situation ? Au lieu de nier la réalité de la situation financière actuelle des établis-

sements ainsi que les inégalités qui se creusent, le ministère doit défendre les besoins du service public de l'ESR pour obtenir un budget à la hauteur de ses missions et de leurs enjeux.

Pour faire bonne mesure, le même ministre traite les universitaires de « bande de nul.les » au motif que l'augmentation des dépôts de réponses aux appels à projet, imposée par le ministère sans égards pour les conditions dans lesquelles les équipes travaillent, n'a pas abouti à un maintien du taux de succès... Et comme si cela ne suffisait pas, le ministre en rajoute, disant qu'il va falloir mener une enquête, mieux accompagner les équipes... mais pas augmenter les moyens ni recruter pour soulager les équipes de leur charge pédagogique et administrative !

Nous affirmons ici qu'**un tel dénigrement public est indigne et témoigne d'une méconnaissance insupportable et inconvenante de la situation concrète, réelle, celle que vivent les personnels au quotidien** : il suffit de lire les déclarations liminaires que les différentes organisations syndicales font chaque mois dans cette instance pour réunir assez d'éléments explicatifs.

Ces attaques contre nos professions étant sans doute trop légères à ses yeux, le ministre de l'ESRE a fait pression pour qu'un colloque scientifique du Collège de France portant sur la Palestine et l'Europe ne se tienne pas sur la foi d'arguments non vérifiés et erronés ! Nous avons cherché, comme d'autres sans doute, les travaux scientifiques du ministre sur la thématique du colloque qui l'autorisaient à déclarer qu'il y avait un « parti pris » dans la ligne scientifique du colloque : en vain... Rappelons que, dans la fabrication et la diffusion des sciences, ce sont les travaux effectués qui donnent légitimité à se prononcer et à participer au débat scientifique.

Nous ne reprendrons pas davantage ici les termes de la cabale contre ce colloque qui n'a que partiellement abouti, même si elle a jeté une ombre sur le rayonnement scientifique de la France. **Nous voulons dire, clamer même, notre profonde colère contre cette mise en cause extrêmement grave de la liberté académique et notre très vive inquiétude pour la préservation de celle-ci.** Nous ne reculerons pas face aux intimidations ou aux pressions de toute sorte. **La liberté académique est une impérieuse nécessité**, un ingrédient indispensable de l'accomplissement du travail scientifique : la recherche exige que l'on puisse s'abstraire des pressions de tous ordres pour choisir les axes de recherche pertinents dans la perspective de l'avancée des connaissances scientifiques, y compris sur des questions d'histoire contemporaine, mener les travaux, débattre entre scientifiques. Il est de la responsabilité du ministère, et du ministre donc, de créer et maintenir les conditions de son bon exercice. Sans liberté académique, la quête de vérité recule, l'obscurantisme gagne du terrain et sert de marche-pieds aux idées réactionnaires de tous ordres - fascistes, d'extrême droite, racistes, révisionnistes, climato-négationnistes, anti-vax,... D'autant qu'il faudrait garder un peu de cohérence quand, dans le même temps, le président de la République et le

ministre communiquent sur l'accueil de scientifiques des États-Unis subissant des attaques de cette liberté académique.

Pour manifester qu'aucune attaque contre la liberté académique ne sera tolérée, le SNESUP-FSU, avec l'intersyndicale de l'ESR, a appelé toutes celles et tous ceux qui ont à cœur de défendre la liberté académique à se rassembler aujourd'hui-même devant le ministère à 17 h et devant les rectorats à l'initiative des intersyndicales locales.